

17 OCTOBRE 2011



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT, tenue le 17 octobre 2011 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents, les conseillères et conseillers **RÉAL BRUNELLE, MARIE-CLAUDE CABANA, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Me **JOANNE SKELLING**, greffière, sont également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2011-10-483 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 octobre 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2011-10-484 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2011
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2011-10-485 3.1 Paiement de la cotisation annuelle 2011-2012 au CEFRIO
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 2011-10-486 4.1 Paiement de la cotisation annuelle 2011-2012 de membres du conseil municipal au RÉMME
 - 2011-10-487 4.2 Motion de félicitations pour le 25^e anniversaire de Spa Bromont
 - 2011-10-488 4.3 Motion de félicitations à Arthur Fauteux, maire de Cowansville

17 OCTOBRE 2011

5. **RÈGLEMENTS**

6. **AFFAIRES COURANTES**

6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

6.2 TRAVAUX PUBLICS

2011-10-489 6.2.1 Octroi de contrat pour l'achat d'un destructeur d'ozone catalytique pour la centrale de traitement des eaux

2011-10-490 6.2.2 Adhésion de regroupement de l'UMQ pour l'approvisionnement en carburant

2011-10-491 6.2.3 Réalisation de travaux de remplacement d'une passerelle sur la piste cyclable de la Route Verte

6.3 SERVICES TECHNIQUES

2011-10-492 Motion de regroupement pour adoption des sujets numéros 6.3.1 à 6.3.6.3.4 et 6.3.7 à 6.3.16

2011-10-493 6.3.1 Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 303 relativement à l'implantation d'une borne d'incendie

2011-10-494 6.3.2 Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 297 relativement à l'implantation d'une borne d'incendie

2011-10-495 6.3.3 Acquisition du lot 4 732 375 et d'une servitude touchant une partie du lot 4 732 376 relativement à l'implantation d'un lampadaire

2011-10-496 6.3.4 Acquisition de servitudes touchant une partie des lots 2 929 989, 2 929 990, 2 929 993, 4 654 851 et 4 741 967 pour le passage de diverses conduites

2011-10-497 6.3.5 Retrait du caractère public du lot 4 741 967

2011-10-498 6.3.6 Vente du lot 4 741 967 et acquisition d'une servitude pour le passage de la piste multifonctionnelle La Bromontoise, touchant une partie des lots 2 929 989 et 2 929 993 et le lot 4 741 967

2011-10-499 6.3.7 Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 4 039 612 relativement à l'implantation d'un lampadaire

2011-10-500 6.3.8 Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 4 039 613 relativement à l'implantation d'un lampadaire

2011-10-501 6.3.9 Acquisition d'une servitude touchant des parties du lot 2 591 231 relativement à l'implantation d'un lampadaire et d'une boîte de jonction

2011-10-502 6.3.10 Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 238 relativement à l'implantation d'un lampadaire

2011-10-503 6.3.11 Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 235 relativement à l'implantation d'un lampadaire

17 OCTOBRE 2011

2011-10-504	6.3.12	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 237 relativement à l'implantation d'un lampadaire
2011-10-505	6.3.13	Acquisition d'une servitude touchant une partie des lots 2 591 233 et 3 411 617 relativement à l'implantation de deux lampadaires
2011-10-506	6.3.14	Acquisition d'une servitude touchant des parties du lot 3 397 001 relativement à l'implantation de deux lampadaires et trois bollards
2011-10-507	6.3.15	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 3 754 106 relativement à l'implantation d'une borne d'incendie
2011-10-508	6.3.16	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 268 relativement à l'implantation de trois bollards
	6.4	LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	6.6	GREFFE
2011-10-509	6.6.1	Donation à la Ville du lot numéro 4 443 159, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, situé sur le Chemin Lapointe
2011-10-510	6.6.2	Autorisation à la signature d'un bail de location d'une partie de l'immeuble sis au 15, boulevard de Bromont
2011-10-511	6.6.3	Paiement des honoraires professionnels pour la réalisation des servitudes d'utilité publique relatives aux travaux de la rue Shefford
	6.7	URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
N.M.	6.7.1	Reporté
2011-10-512	6.7.2	Demande de dérogation mineure pour un immeuble sis au 279, chemin l'Assomption
2011-10-513	6.7.3	Demande de dérogation mineure pour un immeuble sis au 185, rue Dorchester
2011-10-514	6.7.4	Nomination d'une nouvelle présidente et de nouveaux membres au sein du comité consultatif d'urbanisme
	6.8	DIRECTION GÉNÉRALE
	6.9	RESSOURCES HUMAINES
2011-10-515	6.9.1	Permanence de monsieur Fernand Raymond au poste d'opérateur de machinerie lourde
	6.10	TOURISME
	7.	DIVERS

17 OCTOBRE 2011

- 2011-10-516 7.1 Demande d'aide financière de la maison d'aide et d'hébergement Horizon pour Elle
- 2011-10-517 7.2 Demande d'aide financière pour le souper spaghetti de l'école Saint-Vincent-Ferrier
8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
9. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 2011-10-518 9.1 Motion de condoléances suite au décès de madame Winona Lawrence Matthews
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2011-10-519 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIERE,
JOANNE SKELLING, AVOCATE, OMA

2011-10-483

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire conseil municipal du 17 octobre 2011, avec modifications par :

- Le retrait et report à une séance subséquente du sujet 6.7.1 «Nomination d'une nouvelle rue dans le projet immobilier Stévaska»;
- L'ajout en affaires nouvelles du sujet 9.1 Motion de condoléances suite au décès de madame Winona Lawrence Matthews

ADOPTÉE

2011-10-484

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance tenue le 3 octobre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

17 OCTOBRE 2011

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2011, tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-10-485

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE VILLE DE BROMONT
AU CEFRIO POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2011 AU 31
OCTOBRE 2012**

ATTENDU QUE le Cefrio est le Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations, à l'aide des technologies de l'information et de la communication ;

ATTENDU QUE le Cefrio a pour mission de contribuer à faire du Québec une société numérique, grâce à l'usage des technologies comme levier de l'innovation sociale et organisationnelle et a notamment pour but de soutenir l'ensemble des efforts de Ville de Bromont en matière d'usage des technologies de l'information ;

ATTENDU QUE le Cefrio a fait parvenir à Ville de Bromont une facture pour le renouvellement de son adhésion pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire bénéficier de l'expertise du Cefrio ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont au Cefrio, pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012, pour un montant de **1 000,00 \$**, plus les taxes applicables, conformément à la facture datée du 30 septembre 2011;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense;

Que les sommes payables pour l'année 2012 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

2011-10-486

**PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2011-2012 DE
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU RÉSEAU DES ÉLUES
MUNICIPALES DE LA MONTÉRÉGIE EST**

ATTENDU QUE le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) œuvre depuis 1997 à augmenter le nombre de femmes dans les conseils municipaux et à soutenir les élues en poste par l'application de sa mission qui vise à:

17 OCTOBRE 2011

- Soutenir les élués dans l'exercice de leur mandat,
- Favoriser l'accès à un processus de formation continue et reconnue pour les élués,
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en milieu municipal,
- Stimuler l'intérêt des femmes à se présenter en politique municipale

ATTENDU QUE le RÉMME a fait parvenir à Ville de Bromont une facture pour le paiement des cotisations 2011-2012 de cinq (5) membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire continuer à participer aux échanges et activités du RÉMME;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler l'adhésion de cinq (5) membres du conseil municipal de la Ville de Bromont au Réseau des élués municipales de la Montérégie Est pour la période 2011-2012, et d'autoriser à cette fin, une dépense totale de **125,00 \$**, incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-10-487

**MOTION DE FÉLICITATIONS À L'OCCASION DU
25^e ANNIVERSAIRE DE SPA BROMONT**

Attendu que le 23 septembre dernier, Spa Bromont célébrait ces 25 ans d'existence à Bromont ;

Attendu que cet établissement a contribué au développement économique de la ville en créant des emplois et en attirant une clientèle touristique importante;

Attendu que le rayonnement de Spa Bromont a contribué à la notoriété de la ville;

Attendu qu'à l'occasion de la célébration du 25^e anniversaire, Spa Bromont a investi dans l'amélioration de ses infrastructures permettant d'offrir un service de qualité supérieur à sa clientèle;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rendre hommage à madame Yvette Pratte, fondatrice de Spa Bromont, ainsi qu'à sa fille Marie-Lyne Marchessault, pour leur contribution exceptionnelle à la réussite de l'entreprise durant toutes ses années;

17 OCTOBRE 2011

De féliciter l'entreprise et ses actionnaires à l'occasion du 25^e anniversaire en reconnaissant la contribution de Spa Bromont à l'économie locale.

ADOPTÉE

2011-10-488

**MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX
POUR SON PRIX HOMMAGE EN DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE DE L'APDEQ**

Attendu que l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) a remis le 6 octobre dernier, le Prix Hommage Les Affaires-APDEQ à Monsieur Arthur Fauteux, préfet de la MRC Brome-Missisquoi et maire de la municipalité de Cowansville;

Attendu que ce prix décerné annuellement vise à reconnaître un bâtisseur du développement économique, reconnu pour ses implications, ses actions et l'impact durable de ces dernières soient au niveau local, régional, national ou international;

Attendu que Ville de Bromont désire elle aussi rendre hommage à Monsieur Arthur Fauteux pour le prix reçu, ainsi que pour sa contribution au développement économique de la région durant les 25 dernières années;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De souligner le travail de bâtisseur et les réalisations de Monsieur Arthur Fauteux, particulièrement au niveau du territoire de la MRC Brome-Missisquoi, dont Bromont fait partie depuis janvier 2010;

De transmettre une lettre de félicitations à Monsieur Arthur Fauteux, préfet de la MRC Brome-Missisquoi, maire de Cowansville et président de la CRÉ Montérégie-Est pour Prix Hommage Les Affaires-APDEQ qu'il a reçu.

ADOPTÉE

2011-10-489

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN DESTRUCTEUR
D'OZONE CATALYTIQUE POUR LA CENTRALE DE
TRAITEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE la ville de Bromont a invité par voie de demandes de soumissions des entreprises à soumettre leurs prix pour la fourniture d'un destructeur d'ozone catalytique à sa Centrale de traitement des eaux (CTE);

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 11 octobre 2011, la Ville a reçu 2 soumissions conformes d'entreprises qualifiées, soit :

17 OCTOBRE 2011

Dégrémont Ltée	A) 215 318,25\$ incluant toutes taxes B) Inclus dans le destructeur
DGL Concept inc.	A) 87 950,10\$ incluant toutes taxes B) 9 050,20\$ incluant toutes taxes

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un destructeur d'ozone catalytique pour la Centrale de Traitement des Eaux de la Ville ainsi que pour la fourniture de Carulite au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme **DGL Concept inc.** aux prix et conditions de sa soumission déposée et d'autoriser à cette fin, une dépense totale maximale de **97 000,30 \$** incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire à même la réserve et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-10-490

**ADHÉSION DE VILLE DE BROMONT REGROUPEMENT DE
L'UMQ POUR L'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT
2012-2015**

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les citées et villes et 14.7.1 du Code Municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATENDU QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de carburants en vrac et d'huiles à chauffage, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumission;

ATENDU QUE la Ville désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et d'huiles à chauffage identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

ATTENDU QUE; la présente confirme l'acceptation par la Ville de la proposition de l'UMQ, laquelle proposition et acceptation constituent l'entente prévue à l'article 29.9.1. de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du code municipal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

17 OCTOBRE 2011

QUE la ville de Bromont confie à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015 le mandat de préparer à son nom et en celui des autres municipalités intéressées un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé des différents types d'hydrocarbures nécessaires aux activités de la ville de Bromont;

QUE la ville de Bromont s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants que notre ville prévoit avoir besoin.

QUE l'UMQ pourra adjuger, au nom de la ville de Bromont, un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable, et qu'advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise.

QUE la ville de Bromont s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

ADOPTÉE

2011-10-491

**RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT
D'UNE PASSERELLE SUR LA PISTE CYCLABLE
DE LA ROUTE VERTE**

ATTENDU QUE la passerelle de la Villageoise nécessite une rénovation importante, car la structure d'acier vieillit et pourrait représenter un danger pour les usagers;

ATTENDU QUE cette passerelle ne respecte actuellement pas toutes les normes de Vélo-Québec et du MTQ en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater le Service des travaux publics de la Ville en collaboration avec les sous-traitants concernés, à procéder sans délai au remplacement d'une passerelle de la Villageoise située entre le Carrefour Champêtre et l'ancienne halte routière, le tout en s'inspirant des travaux effectués sur celle installée au coin des rues Shefford et des Carrières en 2010;

D'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 927-2006 une somme maximale de 60 000\$ aux fins de réalisation des présentes.

ADOPTÉE

2011-10-492

17 OCTOBRE 2011

MOTION DE REGROUPEMENT DES SUJETS POUR ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder au regroupement des sujets 6.3.1 à 6.3.4 et 6.3.7 à 6.3.16 du présent ordre du jour, pour adoption.

ADOPTÉE

2011-10-493

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION
D'UNE BORNE D'INCENDIE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT
2 591 303, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE
CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE madame Sheila Macpherson est propriétaire du lot 2 591 303, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par madame Sheila Macpherson, en date du 24 août 2009, pour l'installation d'une borne d'incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de madame Sheila Macpherson relativement à l'implantation d'une borne d'incendie touchant une partie du lot 2 591 303, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de trois mètres carrés et trois dixièmes (3,3 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4923, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Sylviane Bernier, notaire;

17 OCTOBRE 2011

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉE

2011-10-494

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE D'INCENDIE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591 297, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE madame Catherine Labbé est propriétaire du lot 2 591 297, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par madame Catherine Labbé, en date du 13 juillet 2009, pour l'installation d'une borne d'incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de madame Catherine Labbé relativement à l'implantation d'une borne d'incendie touchant une partie du lot 2 591 297, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et sept dixièmes (2,7 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4918, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Sylviane Bernier, notaire;

17 OCTOBRE 2011

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉE

2011-10-495

ACQUISITION DU LOT 4 732 375 ET D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 4 732 376, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE la société Gestion C. Laplante inc. est propriétaire des lots 4 732 375 et 4 732 376, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE la société Gestion C. Laplante inc. est d'accord à céder une parcelle de terrain permettant un meilleur accès au chemin Compton et une servitude pour des fins municipales relativement à l'installation d'un lampadaire sur sa propriété;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Christian Daviau, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de la société Gestion C. Laplante inc. le lot 4 732 375, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de dix-sept mètres carrés et deux dixièmes (17,2 m²), montré au plan de remplacement préparé par monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, portant sa minute 14578, dossier BMT 10-001794;

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société Gestion C. Laplante inc. relativement à l'implantation d'un lampadaire, touchant une partie du lot 4 732 376, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de trois mètres carrés (3,0 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André

17 OCTOBRE 2011

Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4913, dossier BMT 10-001794;

QUE cette acquisition et cette servitude sont consenties en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Christian Daviau, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2011-10-496

**ACQUISITION DE SERVITUDES POUR LE PASSAGE DE
CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT SANITAIRE
SOUS PRESSION ET D'AQUEDUC, AFFECTANT UNE PARTIE
DES LOTS 2 929 989, 2 929 990, 2 929 993, 4 654 851 ET 4 741 967,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE BROME, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE la société 9035-0562 Québec inc. est propriétaire des lots 2 929 990 et 4 654 851, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE la société 9126-6650 Québec inc. est propriétaire des lots 2 929 993 et 4 741 967, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE la société 9149-9822 Québec inc. est propriétaire du lot 2 929 989, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QU'il existe sur ces immeubles une conduite d'égout sanitaire les desservants ne faisant pas partie du réseau d'infrastructures municipal;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est désireuse de municipaliser cette conduite d'égout sanitaire sise sur ces immeubles avec l'accord des propriétaires;

ATTENDU QU'il existe une conduite d'égout sanitaire sous pression et une conduite d'aqueduc adjacentes à ces immeubles, les desservants, longeant leur limite Nord-Ouest, faisant partie du réseau d'infrastructures municipal;

ATTENDU QU'en raison de l'entretien, de la réparation et du remplacement de ces conduites d'égout sanitaire sous pression et d'aqueduc il est assuré que Ville de Bromont, ses préposés et commettants auront à réaliser des interventions qui inévitablement affecteront ces immeubles;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est désireuse d'obtenir les servitudes nécessaires afin de pouvoir œuvrer, sans encombre, à l'entretien, à la

17 OCTOBRE 2011

réparation et au remplacement de ces conduites d'égout sanitaire sous pression et d'aqueduc, avec l'accord des propriétaires;

ATTENDU QUE les sociétés 9035-0562 Québec inc., 9126-6650 Québec inc. et 9149-9822 Québec inc. et Ville de Bromont sont désireuses de s'entendre sur l'établissement de servitudes permettant de municipaliser la conduite d'égout sanitaire et l'entretien, la réparation et le remplacement des conduites d'égout sanitaire sous pression et d'aqueduc;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Sylvain Lavallée, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société 9035-0562 Québec inc. relativement au passage d'une conduite d'égout sanitaire touchant une partie du lot 2 929 990, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, d'une superficie de quatre-vingt-deux mètres carré et six dixièmes (82,6 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1455, dossier F633;

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société 9035-0562 Québec inc. afin que Ville de Bromont, ses préposés et commettants puissent procéder à l'entretien, la réparation et le remplacement d'une conduite d'égout sanitaire sous pression et d'une conduite d'aqueduc longeant la limite Nord-Ouest de la propriété de la société, touchant deux (2) parties du lot 2 929 990 et une partie du lot 4 654 851, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant des superficies de quatre-vingt-deux mètres carré et six dixièmes (82,6 m²), deux cent onze mètres carrés et neuf dixièmes (211,9 m²) et trente-quatre mètres carrés et quatre dixièmes (34,4 m²), montrées à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1455, dossier F633;

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société 9126-6650 Québec inc. relativement au passage d'une conduite d'égout sanitaire touchant une partie des lots 2 929 993 et 4 741 967, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant respectivement des superficies de huit cent seize mètres carré et huit dixièmes (816,8 m²) et cent quarante-cinq mètres carrés et trois dixièmes (145,3 m²), montrées à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1455, dossier F633;

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société 9126-6650 Québec inc. afin que Ville de Bromont, ses préposés et commettants puissent procéder à l'entretien, la réparation et le remplacement d'une conduite d'égout sanitaire sous pression et d'une conduite d'aqueduc longeant la limite Nord-Ouest de la propriété de la société, touchant une partie des lots 2 929 993 et 4 741 967, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant respectivement des superficies de huit cent seize mètres carré et huit dixièmes (816,8 m²) et cent quarante-cinq mètres carrés et trois dixièmes (145,3 m²), montrées à

17 OCTOBRE 2011

la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1455, dossier F633;

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société 9149-9822 Québec inc. relativement au passage d'une conduite d'égout sanitaire touchant une partie du lot 2 929 989, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, d'une superficie de six cent vingt-sept mètres carré et six dixièmes (627,6 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1455, dossier F633;

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société 9149-9822 Québec inc. afin que Ville de Bromont, ses préposés et commettants puissent procéder à l'entretien, la réparation et le remplacement d'une conduite d'égout sanitaire sous pression et d'une conduite d'aqueduc longeant la limite Nord-Ouest de la propriété de la société, touchant une partie du lot 2 929 989, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, d'une superficie de six cent vingt-sept mètres carré et six dixièmes (627,6 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1455, dossier F633;

Que ces servitudes sont consenties en considération d'une somme d'un dollar (1 \$);

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Sylvain Lavallée, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2011-10-497

**RETRAIT DU CARACTÈRE PUBLIC DU LOT 4 741 967,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE BROME, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et les sociétés 9126-6650 Québec inc. et 9149-9822 Québec inc., signée le 12 février 2010;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2010-03-104, en date du 1^{er} mars 2010;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Ville de Bromont s'est engagé à céder le lot 4 741 967, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, faisant partie de son patrimoine immobilier;

ATTENDU QU'avant que Ville de Bromont cède ce lot, elle doit lui retirer son caractère public;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ

17 OCTOBRE 2011

APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE retirer le caractère public du lot 4 741 967, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de mille quatre cent soixante-quatorze mètres carrés et quatre dixièmes (1 474,4 m²), montré à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1453, dossier F633.

ADOPTÉE

2011-10-498

VENTE DU LOT 4 741 967 ET ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE LA BROMONTOISE, TOUCHANT UNE PARTIE DES LOTS 2 929 989 ET 2 929 993 ET LE LOT 4 741 967, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE SHEFFORD

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et les sociétés 9126-6650 Québec inc. et 9149-9822 Québec inc., signée le 12 février 2010;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2010-03-104, en date du 1^{er} mars 2010;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Ville de Bromont s'est engagée à vendre le lot 4 741 967, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à la société 9126-6650 Québec inc.;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, la société 9126-6650 Québec inc. s'est engagée à céder une servitude relativement au passage de la piste multifonctionnelle La Bromontoise affectant le lot 4 741 967 et une partie du lot 2 929 993, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, la société 9149-9822 Québec inc. s'est engagée à céder une servitude relativement au passage de la piste multifonctionnelle La Bromontoise affectant une partie du lot 2 929 989, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de vente-servitude rédigé par Me Sylvain Lavallée, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont vende le lot 4 741 967, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de mille quatre cent soixante-quatorze mètres carrés et quatre dixièmes (1 474,4 m²), montré à la description technique préparée par monsieur

17 OCTOBRE 2011

François Beranrd, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1453, dossier F633;

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société 9126-6650 Québec inc. relativement au passage de la piste multifonctionnelle La Bromontoise, touchant le lot 4 741 967 et une partie du lot 2 929 993, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant des superficies respectives de mille quatre cent soixante-quatorze mètres carrés et quatre dixièmes (1 474,4 m²) et neuf cent quatre-vingt-treize mètres carrés et six dixièmes (993,6 m²), montrés à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1453, dossier F633;

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société 9149-9822 Québec inc. relativement au passage de la piste multifonctionnelle La Bromontoise, touchant une partie du lot 2 929 989, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de quatre cent quatre-vingts mètres carrés et huit dixièmes (480,8 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1453, dossier F633;

QUE cette vente est consentie en considération de la cession des servitudes pour le passage de la piste multifonctionnelle La Bromontoise;

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Sylvain Lavallée, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de vente-servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2011-10-499

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 4 039 612, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE la société Le Groupe Ateco Ltée est propriétaire du lot 4 039 612, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

17 OCTOBRE 2011

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par la société Le Groupe Ateco Ltée, en date du 3 juillet 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société Le Groupe Ateco Ltée relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 4 039 612, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et quatre dixièmes (2,4 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4922, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$);

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Sylviane Bernier, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2011-10-500

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 4 039
613, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD.**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires, etc.;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Robert Norton est propriétaire du lot 4 039 613, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur Robert Norton, en date du 27 août 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

17 OCTOBRE 2011

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Robert Norton relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 4 039 613, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et quatre dixièmes (2,4 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4921, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Sylviane Bernier, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2011-10-501

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION
D'UN LAMPADAIRE ET D'UNE BOÎTE DE JONCTION,
TOUCHANT DEUX (2) PARTIES DU LOT 2 591 231, CADASTRE
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE
SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE
LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE madame Caroline Lussier est propriétaire du lot 2 591 231, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par madame Caroline Lussier, en date du 25 novembre 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

17 OCTOBRE 2011

ATTENDU QUE madame Caroline Lussier est d'accord à céder une servitude pour des fins municipales relativement à l'installation d'une boîte de jonction sur sa propriété;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que Ville de Bromont acquière une servitude de madame Caroline Lussier relativement à l'implantation d'un lampadaire et d'une boîte de jonction touchant deux (2) parties du lot 2 591 231, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant respectivement une superficie de deux mètres carrés et neuf dixièmes (2,9 m²) et deux mètres carrés et huit dixièmes (2,8 m²), montrées à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4900, dossier BMT 10-001794;

Que cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$);

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2011-10-502

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591
238, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD.**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires, etc.;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE la société Dépanneur Shefford inc. est propriétaire du lot 2 591 238, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

17 OCTOBRE 2011

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par la société Dépanneur Shefford inc., en date du 13 novembre 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société Dépanneur Shefford inc. relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 238, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de neuf dixièmes de mètre carré (0,9 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4903, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2011-10-503

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591
235, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD.**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires, etc.;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE Immobilière SHQ est propriétaire du lot 2 591 235, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par Immobilière SHQ, en date du 11 février 2010, pour l'installation d'un lampadaire;

17 OCTOBRE 2011

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÉVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de Immobilière SHQ relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 235, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de trois mètres carrés et trois dixièmes (3,3 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4901, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2011-10-504

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591
237, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD.**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE messieurs Justin Beaulac et Gaétan Provencher sont propriétaires du lot 2 591 237, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par messieurs Justin Beaulac et Gaétan Provencher, en date du 23 février 2010, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire;

17 OCTOBRE 2011

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de messieurs Justin Beaulac et Gaétan Provencher relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 237, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de trois mètres carrés et trois dixièmes (3,3 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4902, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2011-10-505

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION DE DEUX LAMPADAIRES, TOUCHANT UNE PARTIE DES LOTS 2 591 233 ET 3 411 617, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires, etc.;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Robert Désourdy est propriétaire des lots 2 591 233 et 3 411 617, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur Robert Désourdy, en date du 27 juillet 2009, pour l'installation de deux (2) lampadaires;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

17 OCTOBRE 2011

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Robert Désourdy relativement à l'implantation de deux lampadaires touchant une partie des lots 2 591 233 et 3 411 617, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant des superficies respectives de deux mètres carrés et huit dixièmes (2,8 m²) et deux mètres carrés et neuf dixièmes (2,9 m²), montrées à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4899, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2011-10-506

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION
DEUX (2) LAMPADAIRES ET TROIS (3) BOLLARDS,
TOUCHANT TROIS (3) PARTIES DU LOT 3 397 001, CADASTRE
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE
SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE
LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE la société Construction Alex inc. est propriétaire du lot 3 397 001, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par la société Construction Alex inc., en date du 16 février 2010, pour l'installation de deux (2) lampadaire et trois (3) bollards;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

17 OCTOBRE 2011

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société Construction Alex inc. relativement à l'implantation deux (2) lampadaires et trois (3) bollards touchant trois (3) parties du lot 3 397 001, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant des superficies de huit dixièmes de mètre carré (0,8 m²), neuf dixièmes de mètre carré (0,9 m²) et neuf dixièmes de mètre carré (0,9 m²), montrées à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4897, dossier BMT 10-001794;

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2011-10-507

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION
D'UNE BORNE D'INCENDIE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT
3 754 106, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE
CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires, etc.;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE Le Très Révérend Barry Clarke est propriétaire du lot 3 754 106, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE Le Très Révérend Barry Clarke est d'accord à céder une servitude pour des fins municipales relativement à l'installation d'une borne d'incendie sur sa propriété;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de Le Très Révérend Barry Clarke relativement à l'implantation d'une borne d'incendie touchant une partie du lot 3 754 106, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et

17 OCTOBRE 2011

six dixièmes (2,6 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4898, dossier BMT 10-001794;

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2011-10-508

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION DE TROIS BOLLARDS, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591 268, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires, etc.;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE madame Lise Michaud est propriétaire du lot 2 591 268, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par madame Lise Michaud, en date du 1^{er} mars 2010, pour l'installation de trois (3) bollards;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de madame Lise Michaud relativement à l'implantation de trois (3) bollards touchant une partie du lot 2 591 268, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de

17 OCTOBRE 2011

Shefford, représentant une superficie de quatre mètres carrés et deux dixièmes (4,2 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4896, dossier BMT 10-001794;

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2011-10-509

**DONATION À LA VILLE DE BROMONT DU LOT 4 443 159,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHEFFORD, SITUÉ SUR LE CHEMIN
LAPOINTE, À BROMONT**

ATTENDU QUE Chrono Communications Marketing Inc. est propriétaire du lot 4 443 159, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, situé sur le chemin Lapointe;

ATTENDU QUE Chrono Communications Marketing Inc. désire faire don dudit lot à Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de donation préparé par Me André Robitaille, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la donation de Chrono Communications Marketing Inc. concernant le lot 4 443 159, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, ayant une superficie totale de cent cinquante-deux mille trois cent dix-sept mètres carrés et cinq dixièmes (152 317,5 m²) ;

D'accepter le projet d'acte de donation tel que soumis par Me André Robitaille, notaire;

Que le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de un dollar \$1.00;

Que la Ville s'engage à transférer ledit immeuble dans un délai maximal de cinq (5) ans des présentes, à un organisme à but non lucratif voué à des fins de conservation;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à émettre à Chrono Communications Marketing Inc. en considération des présentes, un reçu pour don d'une valeur de 790 000\$;

17 OCTOBRE 2011

Que la Ville assume les frais de l'évaluation professionnelle dudit immeuble effectuée par Steve Gosselin de SYLVESTRE, LEBLOND ET ASSOCIÉS, évaluateurs agréés et datée du 23 août 2011, au montant de 1 708,88 \$, incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les sommes requises à cette dépense;

Que Chrono Communications Marketing Inc. assume les frais de notaire et de publication afférents à la présente transaction;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, l'acte de donation soumis au soutien des présentes par Me André Robitaille, notaire.

ADOPTÉE

2011-10-510

**AUTORISATION À LA SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION
D'UNE PARTIE DE L'IMMEUBLE SIS AU 15, BOULEVARD
DE BROMONT**

Attendu que le bail actuel vient à échéance le 31 décembre 2011;

Attendu que les parties souhaitent procéder au renouvellement dudit bail aux conditions stipulées au projet de bail, tel que soumis;

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les termes et conditions du projet de bail de location à intervenir avec la compagnie **9099-8972 Québec Inc.**; relativement à un espace situé au 15, boulevard de Bromont local 100 pour une durée d'un (1) an et un loyer annuel total de 11700,00 \$;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, le bail soumis au soutien des présentes pour valoir comme si au long récit.

ADOPTÉE

2011-10-511

**PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA
RÉALISATION DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
RELATIVES AUX TRAVAUX DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de réfection et d'enfouissement des fils sur la rue Shefford, plusieurs servitudes d'utilité publique sont requises afin de régulariser les nouvelles installations des services câblés tels Hydro-Québec, Bell et Vidéotron;

17 OCTOBRE 2011

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée auprès des divers intervenants dans ce projet à assumer toutes les dépenses afférentes aux honoraires professionnels des notaires devant finaliser les transactions requises à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que dans le cadre de la réalisation des travaux de la rue Shefford, la Ville s'engage à assumer toutes dépenses pour honoraires professionnels des notaires mandatés en vue de la préparation et la publication des actes notariés à intervenir avec les différents intervenants, le tout conformément aux conditions entérinées par la résolution numéro 2011-05-249;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout acte ou document requis aux fins des présentes;

D'autoriser le directeur des services administratifs et des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 959-2009 et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-10-512

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA MARGE
AVANT MINIMALE POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT
PRINCIPAL SITUÉ AU 279, CHEMIN L'ASSOMPTION**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative à la marge avant minimale pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 279, chemin l'Assomption a été déposée;

Attendu que la résidence est située en zone agricole sur un terrain dont la route (chemin l'Assomption) a été déplacée en 1967 et est bordée par l'autoroute 10 au nord;

Attendu que la résidence est déjà dérogatoire par rapport à la réglementation actuelle (marge avant réglementaire de 25 mètres) et qu'afin de pouvoir réaliser un agrandissement, le requérant doit obtenir une dérogation mineure;

Attendu que le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice au requérant;

Attendu que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication d'un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

17 OCTOBRE 2011

D'approuver la demande afin de réduire la marge avant minimale exigée de 25 mètres à 13 mètres afin de procéder à la rénovation et à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale ;

De spécifier que cette dérogation n'est valide que pour l'agrandissement tel que montré aux documents déposés au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2011-10-513

**DEMANDE DE DEROGATION MINEURE RELATIVE A LA
HAUTEUR MAXIMALE D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT SITUE AU
185, RUE DORCHESTER**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative à la hauteur maximale d'un mur de soutènement situé au 185, rue Dorchester a été déposée;

Attendu que le requérant a aménagé un mur de soutènement de 2,7 mètres, alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit que tout mur dont la hauteur excède 2 mètres doit être construit en plusieurs paliers et doit être conçu par un ingénieur ou un technologue;

Attendu que le requérant a déposé un rapport d'ingénieur après avoir réalisé les travaux, mais que le Conseil ne juge pas que ce rapport permet d'assurer la stabilité de l'ouvrage;

Attendu la publication d'un avis public relatif à la présente demande de dérogation mineure conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

Attendu qu'au cours de la présente séance, deux (2) personnes sont intervenues pour manifester par leurs commentaires leur désaccord quant à l'approbation de cette demande de dérogation mineure ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

De ne pas approuver la demande de dérogation mineure présentée à l'égard d'un mur de soutènement situé au 185, rue Dorchester.

ADOPTÉE

2011-10-514

**NOMINATION D'UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE ET DE DEUX
NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le mandat des membres du CCU ayant les sièges no 1 et 2 est arrivé à terme;

17 OCTOBRE 2011

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* en vigueur, le mandat des membres occupant les sièges 1 et 2 doit être renouvelé en bloc;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du conseil ;

ATTENDU QUE dans un esprit de transparence, le conseil municipal a demandé qu'avis public soit publié afin de permettre aux résidants intéressés de déposer leur candidature ;

ATTENDU QUE les membres du CCU doivent être résidants de Bromont ;

ATTENDU QUE la candidature de Monsieur Yves Gosselin a été retenue comme représentant du secteur des institutions, commerces et industries (ICI) ;

ATTENDU QUE la candidature de Madame Nathalie Cloutier a été retenue comme représentante des disciplines de l'architecture et de l'architecture du paysage ;

ATTENDU QUE Madame Louise Berthiaume a été retenue comme la remplaçante de Monsieur Petrone à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer Madame Louise Berthiaume, résidante de Bromont, au titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 1^{er} novembre 2012 ;

De nommer Monsieur Yves Gosselin, résidant de Bromont, soit nommé membre du comité consultatif d'urbanisme et qu'il occupe le siège numéro 1 pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 1^{er} novembre 2013 ;

De nommer Madame Nathalie Cloutier, résidante de Bromont, soit nommée membre du comité consultatif d'urbanisme et qu'elle occupe le siège numéro 2 pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 1^{er} novembre 2013 ;

DE remercier Monsieur Petrone pour sa disponibilité, son implication au sein du CCU depuis 2007 qui fut grandement apprécié par le conseil municipal.

DE remercier Monsieur Roberts pour sa disponibilité, son implication au sein du CCU depuis août 2010 qui fut grandement apprécié par le conseil municipal.

ADOPTÉE

2011-10-515

**PERMANENCE DE MONSIEUR FERNAND RAYMOND AU POSTE
D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE**

17 OCTOBRE 2011

ATTENDU QUE Monsieur Fernand Raymond a débuté sa période d'essai le 18 avril 2011 ;

ATTENDU QUE durant sa période d'essai de six (6) mois, Monsieur Raymond a démontré les capacités requises pour occuper ce poste et que monsieur Marcel L'Homme, directeur des travaux publics, a émis un rapport dans lequel il recommande de confirmer monsieur Raymond à ce poste ;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer monsieur Fernand Raymond au poste d'opérateur de machinerie lourde et ce, à compter du 18 octobre 2011, en conformité avec la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2011-10-516

**SOLLICITATION FINANCIÈRE – MAISON D'AIDE ET
D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE
CONJUGALE AVEC OU SANS ENFANT « HORIZON POUR ELLE »**

Attendu que la Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant « Horizon pour Elle » sollicite l'appui financier de la Ville de Bromont pour répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale, conformément à sa lettre datée du 29 septembre 2011;

Attendu que la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De verser une aide financière de **200 \$** à la Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant « Horizon pour Elle » afin d'aider les femmes et les enfants victimes de violence conjugale;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-10-517

17 OCTOBRE 2011

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA 5IÈME ÉDITION DU
SOUPER SPAGHETTI DE L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER**

ATTENDU QUE la direction de l'école Saint-Vincent-Ferrier a fait parvenir une demande de sollicitation financière aux membres du Conseil, en date du 29 septembre 2011, pour l'organisation de la 6ième édition du souper spaghetti qui aura lieu le 17 novembre 2011;

ATTENDU QUE Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une aide financière de 150\$ à l'école Saint-Vincent-Ferrier, cette somme représentant la contribution financière de la Ville à la 6ième édition du souper spaghetti;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-10-518

**MOTION DE CONDOLÉANCES SUITE AU DÉCÈS DE MADAME
WINOMA LAWRENCE MATTHEWS**

Attendu le décès de la doyenne de Bromont, madame Winona Lawrence Matthews survenu le 14 octobre 2011;

Attendu que madame Lawrence Matthews était une descendante de Isaac Lawrence, l'un des treize partenaires de John Savage, fondateur de West Shefford en 1793;

Attendu que madame Lawrence Matthews est née le 27 septembre 1913 dans la maison située au 1182 de la rue Shefford;

Attendu que madame Lawrence Matthews a épousé le capitaine Clifford Matthews, le 2 septembre 1939;

Attendu que le couple a déménagé dans la résidence du 404 Lotbinière, résidence où habitait encore madame Lawrence Matthews;

Attendu que madame Lawrence Matthews a contribué de façon exceptionnelle à faire connaître l'histoire de notre communauté en publiant un livre sur l'histoire de West Shefford en 1970;

Attendu que madame Lawrence Matthews a généreusement offert ses talents de professeur, de mentor, d'organiste, d'auteur et d'historienne à notre communauté;

17 OCTOBRE 2011

Attendu que même à un âge avancé, madame Lawrence Matthews tenait encore chez elle, les rencontres d'un club littéraire auxquelles des bromontois et des gens de la région participaient régulièrement;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil municipal transmet ses plus sincères condoléances à la famille et souhaite reconnaître publiquement la contribution de madame Winona Lawrence Matthews à toute la communauté bromontoise.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) citoyens font des interventions sur les sujets suivants :

Un premier intervenant questionne l'écart important entre les prix soumissionnés lors de l'appel d'offres pour la fourniture du destructeur d'ozone catalytique de la centrale de traitement des eaux et s'informe de l'estimation préalable de la Ville à l'égard de ce contrat.

Une autre personne souligne tout d'abord en rapport avec le sujet 4.1 concernant le RÉMME et la faible représentation féminine au sein des conseils municipaux qu'il constate que la ville de Bromont n'est certainement pas affectée par cette problématique. Il poursuit ensuite en informant le Conseil qu'il est favorable aux projets de développements de l'aéroport de Bromont. Il se montre enthousiaste face à cet outil de développement économique que représente un aéroport et souligne qu'il est bien situé dans une zone industrielle où la population bromontoise risque peu d'être dérangée par le bruit des avions. Selon lui la richesse se crée en développant quelque chose et il espère que Bromont n'imitera pas la ville de Saint-Hubert dans la planification de développement résidentiel dans le périmètre de l'aéroport.

2011-10-519

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 20h45.

ADOPTÉE

JOANNE SKELLING, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

17 OCTOBRE 2011

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 7 novembre 2011.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE